

COMMUNE DE CHENEX

PLAN LOCAL D'URBANISME



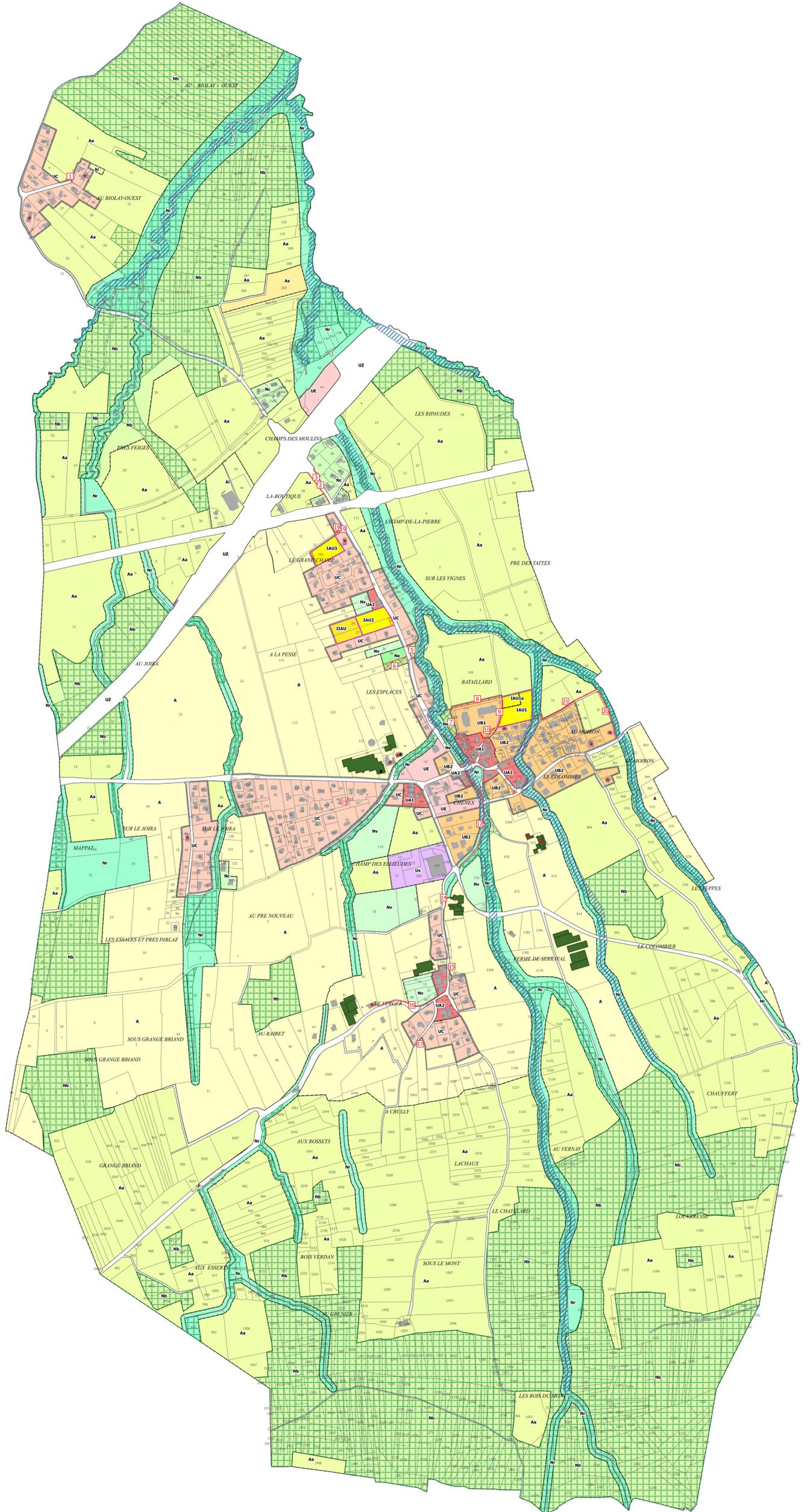
REGLEMENT - PIECE GRAPHIQUE

Echelle : 1/4000ème

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 02/10/2018
Modification n°1 du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal A Chenex, le

Le Maire Pierre-Jean CRASTES



- DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES**
- A - Zone agricole
 - Aa - Zone agricole à protéger
 - Al - Zone agricole de taille et de capacité limitée : loisirs
 - As - Zone agricole de taille et de capacité limitée : station d'épuration
 - IAU1 / IAU2 / IAU3 - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
 - IAU4 - Zone d'urbanisation future à long terme
 - Nd - Zone naturelle : dominante boisée
 - Nc - Zone naturelle : habitats diffus
 - Ni - Zone naturelle : installations publiques ou d'intérêt collectif
 - Nr - Zone naturelle : risques et dominante humide
 - Nv - Zone naturelle : vergers
 - UA1 - Zone urbanisée : noyaux anciens du village
 - UA2 - Zone urbanisée : noyaux anciens des hameaux
 - UB1 / UB2 - Zone urbanisée à dominante d'habitat
 - UC - Zone urbanisée à dominante d'habitat
 - UE1 / UE2 - Zone urbanisée à dominante équipements publics ou d'intérêt collectif
 - UX - Zone urbanisée à dominante activités
 - UZ - Zone d'emprise de l'autoroute
- PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**
- Bâtiments agricoles (à titre d'information)
 - Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
 - Emplacements réservés
 - Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteurs soumis à une servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
 - Bande d'inconstructibilité de 10 mètres à compter des berges des cours d'eau
 - Haies et boisements protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme : soumis à permis de dénaturer
 - Changement de destination des constructions existantes autorisée au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation des Opérations	Surface d'emprise prévisionnelle	Coût estimatif, services et engagements financiers prévisionnels
1	Aménagement d'une place de retournement	129 m ²	Commune
2	Elargissement de la route du Biolay pour la création d'un trottoir	175 m ²	Commune
3	Elargissement de la route du Biolay pour la création d'un trottoir et une zone de regroupement des ordures ménagères	97 m ²	Commune
4	Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères	150 m ²	Commune
5	Création d'aires de stationnement	619 m ²	Commune
6	Extension du cimetière	1 178 m ²	Commune
7	Création d'aires de stationnement	1 468 m ²	Commune
8	Création d'aires de stationnement	686 m ²	Commune
9	Elargissement du chemin	175 m ²	Commune
10	Aménagement d'un espace public	461 m ²	Commune
11	Bouclage de voirie entre la Route de la Boutique et l'impasse de Coigny	189 m ²	Commune
12	Création d'un chemin piéton de 2 m de largeur	670 m ²	Commune
13	Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères	49 m ²	Commune
14	Elargissement de 2 mètres pour voirie et trottoir	60 m ²	Commune
15	Elargissement de 2 mètres pour voirie et trottoir	39 m ²	Commune
16	Elargissement de 2 mètres pour voirie et trottoir	344 m ²	Commune
17	Aménagement d'une place de retournement	116 m ²	Commune
18	Elargissement pour sécurisation du virage et amélioration du trottoir	20 m ²	Commune
19	Elargissement du chemin en vue de la création d'un accès à la zone IAU	105 m ²	Commune
20	Création d'un sentier piétonnier reliant la rue du Moiron au chemin rural dit le Fouchard	555 m ²	Commune
21	Elargissement d'environ 2 mètres du chemin rural dit le Fouchard	305 m ²	Commune

